

**COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Vendredi 09 Juillet 2021 à 20 heures:**

Étaient présents : Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL ; Mme Cyrielle EYMARD ; ; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; Mme Ingrid MAZIN ; M. Jean Louis POUGNET ;

Absents : M. Raymond LAPIROT, excusé ; M. Vincent STOQUE, non excusé

La séance s'est tenue en présence du public.

1/ Adoption de l'Ordre du Jour :

2/ Désignation du secrétaire de séance :

Soumis à délibération :

- 1/Dossier OPAC
- 2/ Nouveaux employés communaux Ecole et Cantine
- 3/ Règlement de factures impayés
- 4/ Réfection du logement communal après le départ de Mme MARTIN
- 5/ Décision modificative sur ligne budgétaire
- 6/ Emprunt
- 7/ Vie de l'école
- 9/ Accessibilité aux terrains privés constructibles

Non soumis à délibérations :

Informations diverses  
Questions diverses

M le maire indique que deux personnes extérieures au Conseil interviendront en cours de séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : (art. L2121-15 du CGCT) :

M Pascal MANSION est volontaire pour assurer cette fonction.

• **1/ Dossier OPAC**

L'OPAC de la Haute Loire a, enfin, transmis un protocole conventionnel relatif à la dette à payer par Saint Beauzire.

2913,09 Euros seront à régler trimestriellement par la commune, cela sur une période de 30 ans.

Adopté à l'unanimité

• **2/ Nouveaux employés communaux Ecole et Cantine**

Mme OMBRET et M IMBERT ont été recrutés pour assurer respectivement les fonctions de femme de ménage/ ATSEM et de cuisinier suite aux départs de Sophie BOUGEROLLES et du cuisinier.

Deux contrats uniques d'insertion d'une durée de 9 mois, aidés à 80%, ont été signés avec ces personnes. Ces contrats sont renouvelables.

Adopté à l'unanimité

• **3/ Factures impayées**

Une facture d'un montant de 1262,20 euros a été retransmise par le Syndicat des Eaux de Brioude. Cette facture était restée impayée depuis 2017 malgré plusieurs relances ! Elle concerne des travaux de raccordement réalisé au local de chasse et au local technique.

Une seconde facture concernant des frais de scolarité d'un enfant admis en classe ULIS à Brioude n'avait pas été honorée depuis 2019 ; elle est d'un montant de 45 euros.

Le conseil est sollicité pour régler ces impayés.

Adopté à l'unanimité

• **4/ Nouveau Loyer et Réfection du logement communal après le départ de Mme MARTIN**

Mme MARTIN ayant indiqué qu'elle quittera la commune le 20 juillet prochain, M le maire sollicite le Conseil sur la revalorisation du loyer qui est actuellement de 528 euros mensuels sans les charges pour un logement de 96m<sup>2</sup>.

530 euros est le montant proposé pour le loyer, sans les charges.

Adopté à l'unanimité

M le maire précise que des travaux de « rafraîchissement » devront être réalisés après le départ de Mme MARTIN.

L'état des lieux est fixé au 18 juillet prochain.

• **5/ Décision modificative sur ligne budgétaire**

M le maire a procédé à l'achat de panneaux d'interdiction de circulation pour les véhicules de plus de 15,5 tonnes.

Le montant de cet achat est de 800 euros. Il doit faire l'objet d'une décision modificative sur la ligne budgétaire allouée.

Adopté à l'unanimité

• **6/ Emprunt**

M le maire sollicite l'avis du Conseil sur l'opportunité de réaliser un emprunt de 150 000 euros pour financer divers travaux sur la commune (voirie, aire de jeux, columbarium, ...).

Le contexte économique actuel, avec des taux encore relativement bas, devrait faciliter un tel emprunt.

Après discussions, un emprunt de 150 000 euros sur 15 ans à un taux de 0,73 % peut être contracté auprès de la Banque Postale

Adopté à l'unanimité

• **7/ Vie de l'école**

7-1 /Le Ministère de l'Education Nationale alloue une subvention de 1,30 euros par élève pour la distribution d'un petit déjeuner pendant les heures de classe.

Lors du dernier conseil d'école, les institutrices ont donc sollicité la commune pour la mise en place, un matin par semaine, de ce petit déjeuner à servir aux élèves. Les enseignantes se chargeront de la distribution de la collation et la commune de son achat.

Les institutrices ont toutefois précisé que ces petits déjeuners devront uniquement être composé d'un fruit !

Le Conseil se questionne sur l'intérêt de ne servir qu'un fruit aux enfants pendant toute l'année scolaire, le matin entre 08h50 et 09h10 ! D'autres collations comme des gâteaux, biscuits, verres de lait, croissants pourraient judicieusement être proposés, d'autant plus que le Ministère recommande aux communes de favoriser la production locale.

Le Conseil s'accorde sur le fait de varier les petits déjeuners à proposer aux élèves et non de valider un choix unique.

Abstention : 01

Contre: 02

Pour : 04

7-2 / L'Education Nationale dote les écoles de 1500 Euros pour l'achat de livres destinés à la bibliothèque scolaire. Les institutrices souhaitent percevoir cette dotation mais ne veulent pas se charger de la gestion de la bibliothèque. M le maire indique que l'inspection d'académie lui a précisé que ces livres étaient exclusivement destinés à l'école et devaient être mis à la disposition des élèves. Ils ne peuvent donc être déplacés en un autre lieu.

La bibliothèque sera donc installée dans l'école après sa fabrication par l'employé communal.

Abstention : 01

Contre: 00

Pour : 06

7-3/ De nouveaux travaux et aménagements ont été demandés par les enseignantes. Elles ont notamment demandé l'installation d'un bac à sable pour les enfants. Mme VALEIX fait remarquer qu'il y a quelques années elles avaient fait démonter le bac à sable existant !

M MANSION pense qu'une telle installation posera plus de désagréments que d'avantages ( sable dans la cour et dans les salles de classe, sur les vêtements des enfants, ...) De plus une telle installation doit être fermée après chaque utilisation et désinfectée régulièrement.

Mme COMBASTEIL indique que lors du dernier conseil d'école il a bien été précisé aux institutrices que cet été les travaux prioritaires étaient ceux de la rénovation du logement communal laissé vacant.

#### -8/ Accessibilité aux terrains privés constructibles:

M le maire a été sollicité afin de réaliser des travaux d'accessibilité sur des parcelles privées constructibles. Il sollicite l'avis du conseil sur la prise en charge de ces travaux par la commune. M MANSION précise qu'il n'existe aucune législation sur la conduite à adopter dans de telles situations ; certaines communes prennent en charge ces travaux, d'autres laissent les propriétaires réaliser l'accessibilité à leurs frais, et des communes achètent les buses mais laissent les propriétaires réaliser l'installation.

Le Conseil est d'avis que s'agissant de terrains privés les aménagements doivent être réalisés par les propriétaires.

Adopté à l'unanimité

### VIII /QUESTIONS DIVERSES :

8-1 / Mme BERTHUY a constaté qu'après le spectacle de fin d'année scolaire, la salle n'avait pas été nettoyée par les organisateurs. Elle a donc effectué ce nettoyage ! Elle rappelle qu'en tant qu'adjointe chargée de la gestion de la salle polyvalente, il serait bon qu'elle soit informée des locations de la salle afin, entre autres, de faire signer le contrat aux personnes sollicitant l'utilisation de la salle, de récupérer le chèque de caution et de rappeler aux utilisateurs leurs obligations notamment quant au nettoyage de la salle !

Elle demande que ce règlement d'utilisation de la salle soit appliqué pour tous, y compris pour l'école.

8-2 / Après une année d'exercice, M MANSION a constaté que l'emploi des jeunes bénéficiaires de l'aide au permis de conduire était rendu difficile par la législation du travail des mineurs. Cette législation leur interdisant notamment d'utiliser des engins mécanisés (tondeuses, taille haie, ...), de réaliser des travaux en hauteur, d'utiliser des produits chimiques.....

L'emploi actuel des jeunes, qui consiste à apporter une aide à l'employé communal, n'est pas efficient. M MANSION demande donc aux conseillers de réfléchir à des possibilités d'emploi diverses de ces jeunes qui doivent 24 heures à la commune en contrepartie de l'aide allouée.

Le CCAS a également été sollicité pour apporter des idées nouvelles.

Stéphane et Sébastien , deux membres de l'APABM, ont souhaité intervenir lors du conseil afin d'évoquer la situation de leur association et éventuellement trouver une solution avec la commune de Saint-Beauzire.

Cette association qui organise le marché de pays à Blesle depuis une décennie voudrait quitter cette commune pour s'installer dans un autre village. Cette volonté résulte d'un différend avec le maire de Blesle.

L'association voudrait organiser son marché de producteurs et artisans tous les vendredis de l'été de 17 heures à 22 heures sur la place de l'église.

Pour cela une aide matérielle de la commune serait nécessaire notamment en fournissant des points d'accès à l'électricité, des tables, des chaises, des poubelles et l'accès aux wc publics.

L'ensemble du conseil accueille cette idée, et l'association, avec enthousiasme.

Le premier marché de Saint-Beauzire se tiendra dès le vendredi 16 juillet 2021.

La séance est levée à 23 heures 30